

Saviez-vous que l'éducation de la petite enfance est une profession réglementée?

Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) :

- ▶ doivent rendre des comptes auprès de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance;
- ▶ faire preuve de leadership et d'intégrité dans leur milieu de travail et au sein de la communauté;
- ▶ sont tenus de se conformer à des normes déontologiques et professionnelles;
- ▶ doivent s'engager dans un apprentissage professionnel continu.



Quel est le rôle des EPEI?



Concevoir un curriculum centré sur l'enfant et fondé sur le jeu



Favoriser l'apprentissage et le développement des enfants en répondant à leurs besoins uniques et à leurs intérêts



Établir des relations bienveillantes avec les familles, les enfants et les communautés



Créer des milieux d'apprentissage sécuritaires, sains et inclusifs